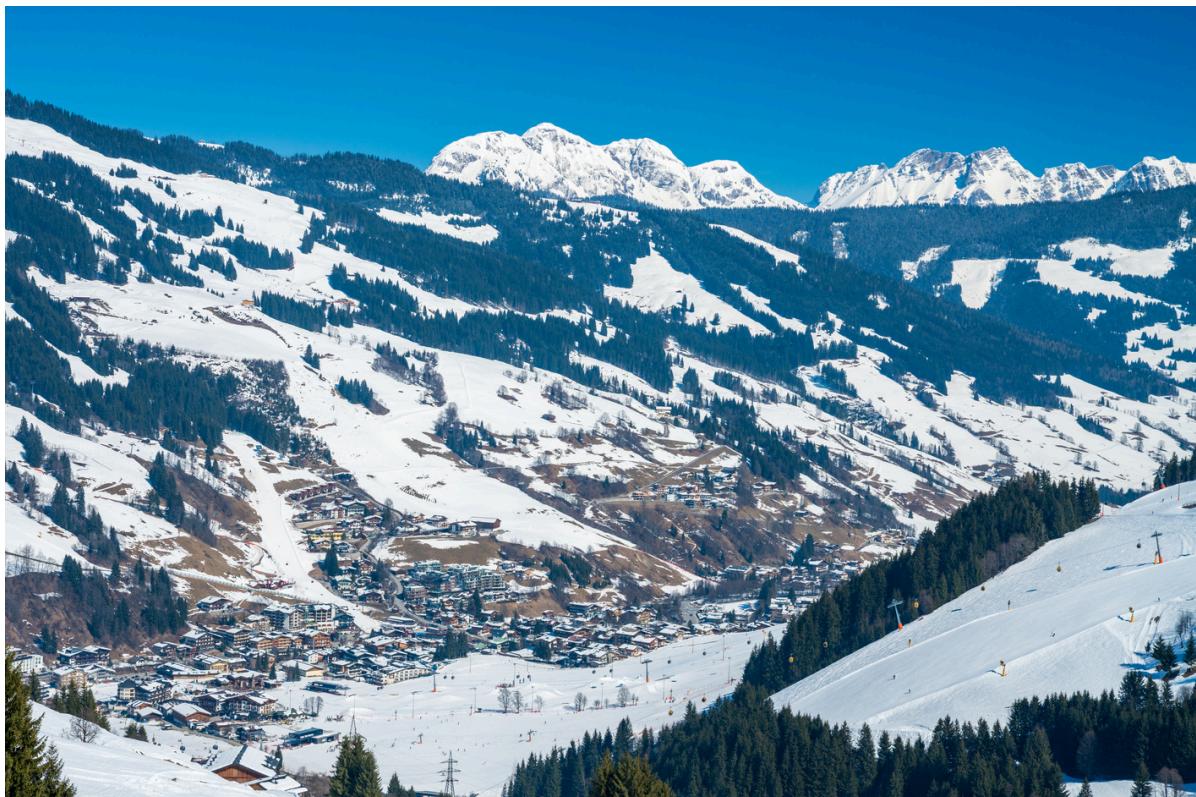




# PROJET PEDAGOGIQUE

## ACM MARCEL PAGNOL



VARS  
du 29/12/25 au 02/01/26

Directrice : Mélody



# Présentation du séjour

*Le ski c'est la vie!*

Capacité : 24 jeunes + 3 animateurs + 1 directrice

Durée : 5 jours + 4 nuits

Depuis quelques années, la Caisse des Ecoles et l'ACM Marcel Pagnol proposent chaque année aux jeunes âgés de 10 à 14 ans, un séjour au cœur des Hautes-Alpes durant les vacances de fin d'année.

Ce séjour est l'occasion pour ceux qui n'en ont pas l'opportunité, de découvrir les joies de la montagne et du ski. C'est également un séjour qui permet de partager des moments conviviaux et ludiques dans un milieu sortant du quotidien, un peu hors du temps.



Lors de ce séjour, les jeunes découvriront ou approfondiront leurs connaissances et pratiques du ski avec des professionnels de l'ESF. Egalement, ils partageront des moments d'amusement et de complicité avec leurs camarades que ce soit sur les pistes ou lors des festivités pour le passage à la nouvelle année.



# Informations importantes

## DEPART

DATE : Lundi 29 décembre 2025

LIEU : Parking Langevin

HEURE DE RDV : 8h00

HEURE DE DEPART : 8h30

HEURE DE L'ARRIVEE : 13h00

TEMPS DE TRAJET : 4h30



## RETOUR

DATE : Vendredi 02 janvier 2026

LIEU : Parking Langevin

HEURE DEPART : 14h00

HEURE DE L'ARRIVEE : 18h30

TEMPS DE TRAJET : 4h30



## ORGANIGRAMME

### DIRECTION

Mélody

Directrice - BPJEPS LTP

### ANIMATION

Loris

Animateur - BAFA

Jérémy

Animateur - BAFA / BAFD

Jean-Patrice

Animateur - BAFA / BAFD



## ADRESSE DE L'HEBERGEMENT

Le Val d'Escreins

Lieu-dit Saint Marcellin

05 560 VARS

# L'hébergement



Le centre de vacances Le Val d'Escreins est situé dans la commune de Vars, à l'entrée du hameau de Saint-Marcellin.

Ce centre de vacances dispose de 119 lits répartis en 32 chambres sur 3 étages.  
Chaque chambre peut recevoir 2 à 6 personnes.

Il y a un local chauffé pour les chaussures de ski.

Une navette est réservée pour les groupes afin de rejoindre la station. Le trajet dure environ 10 min.

Les repas s'organisent de façon différente selon les temps :

Petit déjeuner : 7h45 - 9h00 (sous forme de buffet)

Déjeuner : panier repas à récupérer à 8h45 (possibilité de manger sur place en cas d'intempéries)

Goûter : mis à disposition à partir de 16h00

Dîner : 19h30 (service à table)



# Modalités de participation

Pour ce séjour, les jeunes doivent remplir certaines conditions pour pouvoir y participer:

- être âgé de 10 à 14 ans
- avoir rempli un dossier complet auprès des membres de l'ACM Marcel Pagnol
- être à jour dans ses vaccinations
- fournir une attestation médicale et/ou un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) si traitement

Il n'est pas nécessaire que les jeunes sachent skier pour participer à ce séjour. En effet des cours de ski seront effectués tout au long de la semaine afin que ceux ne sachant pas skier puissent apprendre et profiter pleinement des joies de la glisse.

De plus, les jeunes auront leur argent de poche avec eux pour s'acheter des boissons et/ou un goûter au bord des pistes, mais également un temps d'achats de souvenirs sera mis en place avant le départ.



# Objectifs Pédagogiques

## Objectifs éducatifs de la Caisse des Ecoles

Accession de l'enfant et du jeune à l'autonomie

Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être

Epanouissement physique, intellectuel, moral et social de l'enfant

Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances

## Objectifs pédagogiques

## Objectifs opérationnels

Développer la déconnexion du quotidien

Le jeune sera capable de comparer ses ressentis avant et après le séjour pour mesurer l'impact du "sans écran"

Favoriser l'autonomie

Le jeune sera capable de préparer et organiser son matériel personnel de manière autonome sur 3 jours consécutifs

Le jeune sera capable de prendre une décision simple (ex: choisir sa tenue en fonction de la météo) sans solliciter systématiquement un adulte

# Journée type

- ❄ 7h00 : Réveil des jeunes
- ❄ 7h30 - 8h00 : Petit déjeuner
- ❄ 8h00 - 8h30 : Brossage des dents et préparation pour la journée
- ❄ 8h30 - 9h30 : Mise des chaussures de ski et trajet jusqu'à la station en navette
- ❄ 9h00 - 9h30 : Récupération des skis au local
- ❄ 9h30 - 11h30 : Balade en ski avec l'équipe pédagogique
- ❄ 11h30 - 12h30 : Repas et temps calme
- ❄ 12h30 - 16h00 : Cours de ski ESF & Balade en ski avec l'équipe pédagogique
- ❄ 16h00 - 16h30 : Goûter
- ❄ 16h30 - 18h00 : Balade en ski avec l'équipe pédagogique
- ❄ 18h00 : Dépôt des skis au local
- ❄ 18h30 - 19h00 : Retour à l'hébergement en navette
- ❄ 19h00 - 19h30 : Temps libre et changement de tenue
- ❄ 19h30 - 20h30 : Repas
- ❄ 20h30 - 21h30 : Douches
- ❄ 21h30 - 22h30 : Veillée
- ❄ 22h30 - 23h00 : Brossage de dents et temps calme
- ❄ 23h00 : Temps de repos jusqu'au lendemain

*Les horaires et les activités sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction des jours*

# Planning d'activités

	Lundi 29	Mardi 30	Mercredi 31	Jeudi 01	Vendredi 02
Matin	Départ en BUS Langevin 8h30  Arrivée à l'hébergement 13h00	Ski avec l'équipe pédagogique 	 Ski avec l'équipe pédagogique	 Ski avec l'équipe pédagogique	 Achats de Souvenirs dans la station 
Repas	 <b>Pique nique</b> (à l'hébergement le lundi et sur les pistes les autres jours)			Repas chaud dans l'hébergement	
Après-midi	Règles de vie Installation dans les chambres Récupération du matériel au magasin de location	 Ski avec ESF et équipe pédagogique	 Ski avec ESF et équipe pédagogique	 Ski avec ESF et équipe pédagogique	Départ en BUS de l'hébergement 14h00  Arrivée à Langevin 18h30
Repas	Repas chaud dans l'hébergement				
Soir	Veillée au choix de jeunes		Soirée du nouvel an	Boom	<b>THE END</b>



# Communication avec les familles

Réunion d'informations  
avec les familles  
le mercredi 03 décembre  
2025  
à 18h30 dans l'enceinte  
de l'ACM Marcel Pagnol

La réunion avec les familles, permettra de donner toutes les informations importantes du séjour (horaires, planning, fiche trousseau, ..) et répondre à toutes les questions des familles

Création d'un groupe  
WhatsApp  
à destination  
UNIQUEMENT des familles  
pour transmettre les  
informations importantes  
du séjour

Le groupe WhatsApp sera alimenté exclusivement par l'équipe d'animation. Chaque jour des messages et des photos seront mises sur le groupe, pour que les familles puissent partager le quotidien des enfants, mais également pour que les jeunes aient des souvenirs de leur séjour.

Numéro de téléphone  
en cas d'URGENCE  
06 32 10 78 27

Pour toute urgence, la directrice sera joignable par SMS et rappellera dans les meilleurs délais.



LES JEUNES N'ONT PAS LE DROIT AU  
TELEPHONE PORTABLE !!  
ILS RESTENT A LA MAISON

# Informations sanitaires

Avant le départ, les familles doivent fournir une fiche de liaison dûment remplie. Sur cette fiche, apparaît notamment les particularités médicales des jeunes (allergies, pathologies, traitements, ct..). Ce document est OBLIGATOIRE.



Si des jeunes ont des traitements à prendre (de fond ou ponctuel), les familles doivent fournir une attestation médicale de la Caisse des Ecoles (remplie par un médecin et par la famille) ainsi que l'ordonnance et le traitement. Sans ces documents, aucun traitement ne pourra être administré aux jeunes. De plus, les jeunes ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doivent fournir le document (où figure le protocole à suivre) et le traitement afin que l'équipe puisse connaître la marche à suivre et administrer le traitement au jeune.

Un seul membre de l'équipe pédagogique est habilité à administrer les traitements, c'est l'assistant sanitaire. Cette personne est titulaire du PSC1. Mais l'ensemble de l'équipe se doit de connaître tous les protocoles en vigueur lors du séjour.

En cas de nécessité et/ou d'urgence, l'équipe contactera les services médicaux les plus proches (médecins, hôpitaux, pompiers, pharmacies, ct..).

De plus, chaque membre de l'équipe a dans son sac, chaque jour, une trousse à pharmacie contenant de quoi prodiguer les premiers secours.



# Sécurité

Le ski est une activité physique et sportive réglementé par l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Famille d'activités	Ski et activités assimilées.
Type d'activités	Ski alpin, ski de fond et leurs activités dérivées et assimilées.
Lieu de déroulement de la pratique	L'ensemble des terrains dédiés aux activités précitées.
Public concerné	Tous les mineurs.
Taux d'encadrement	<p>Le nombre de pratiquants par encadrant est déterminé en fonction de la difficulté du parcours et du niveau des pratiquants.</p> <p>Il ne peut excéder douze mineurs lorsque l'encadrement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil non titulaire des qualifications prévues aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> ou 3<sup>o</sup> de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.</p>
Qualifications requises pour encadrer	<p>1. Peut encadrer, toute personne majeure répondant aux conditions prévues aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> ou 3<sup>o</sup> de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles.</p> <p>2. Sur le domaine skiable balisé et sécurisé, peut également encadrer, toute personne majeure déclarée comme faisant partie de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil collectif de mineurs.</p> <p>Il appartient à l'organisateur de cet accueil de s'assurer, pour l'activité concernée, du niveau d'autonomie technique de l'encadrant qui doit notamment être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— d'accompagner son groupe sur toute piste et en toute circonstance ;</li><li>— d'alerter les secours dans toute situation d'urgence.</li></ul> <p>Nota. — Lorsque l'accueil présente les caractéristiques d'un établissement d'activités physiques ou sportives, l'encadrement doit être assuré par des personnes titulaires d'un des diplômes professionnels requis pour enseigner le ski.</p> <p>Les dispositions du 2<sup>me</sup> ne s'appliquent pas aux accueils ponctuels dont l'activité principale est le ski (type jardin des neiges).</p>
Conditions d'organisation de la pratique	<p>Le directeur de l'accueil collectif de mineurs communique la liste des participants et leur âge à l'encadrant.</p> <p>L'encadrant porte le projet d'activité à la connaissance du directeur de l'accueil et l'informe de l'heure exacte de départ du groupe et de l'heure prévue pour le retour.</p> <p>Dans le cas où l'encadrement est assuré par un membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— les périodes pendant lesquelles les activités peuvent être organisées sont limitées aux vacances scolaires des mineurs accueillis (vacances des classes visées à l'<a href="#">article L. 521-1 du code de l'éducation</a>) ainsi qu'aux temps de loisirs extrascolaires des mineurs accueillis (jours de congés hebdomadaires tels qu'ils sont établis par les autorités académiques au plan départemental ou local) ;</li><li>— la pratique de l'activité est conditionnée par une reconnaissance préalable du terrain par l'encadrant ainsi que par la consultation des prévisions météorologiques.</li><li>— l'encadrant est muni d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.</li></ul> <p>Il est recommandé que les participants mineurs soient équipés d'un casque pour le ski alpin et ses activités assimilées.</p> <p>Les sections permanentes du ski alpin et du ski nordique sont régulièrement informées de la mise en œuvre de ses dispositions et sont chargées d'en suivre les modalités d'application.</p>

Pour renforcer la sécurité, chaque jeune aura obligatoirement un casque et un chasuble où il est inscrit le numéro de téléphone de la structure.

# Evaluation

Chaque jour, ainsi qu'à la fin du séjour, une évaluation sera faite. Pour cela, l'équipe s'appuiera sur le retour des enfants et les objectifs fixés.

Le tableau ci-dessous permettra de réaliser l'évaluation.

OBJECTIFS EDUCATIFS	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CRITERES ATTENDUS	CRITERES REALISES
Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être	Favoriser l'autonomie	Le jeune sera capable de comparer ses ressentis avant et après le séjour pour mesurer l'impact du "sans écran"	20/24	
		Le jeune sera capable d'évoquer une habitude positive à poursuivre après le séjour	15/24	
Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances	Développer la déconnexion du quotidien	Le jeune sera capable de préparer et organiser son matériel personnel de manière autonome sur 3 jours consécutifs	22/24	
		Le jeune sera capable de prendre une décision simple (ex: choisir sa tenue en fonction de la météo) sans solliciter systématiquement un adulte	20/24	